

# Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le compartiment JPMorgan Funds – US Opportunistic Long-Short Equity Fund (le « **Compartiment absorbé** »), dans lequel vous détenez des actions, sera absorbé par le compartiment JPMorgan Funds – US Select Equity Plus Fund (le « **Compartiment absorbant** »).

**Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après.** Veuillez prendre connaissance des informations importantes vous étant communiquées ci-dessous. Vous trouverez dans les pages suivantes des informations plus détaillées, y compris les motifs et le calendrier. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

## Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 12 septembre à 14 h 30 (CET)

**Motif de la fusion** Le Compartiment absorbé a enregistré d'importantes sorties de capitaux. Le Conseil estime que ses perspectives de croissance sont limitées et qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment absorbé de le fusionner avec le Compartiment absorbant, lequel est plus volumineux et doté d'un meilleur potentiel de croissance.

### VOS OPTIONS

- 1 Ne pas intervenir. Vos actions seront automatiquement échangées contre des actions du Compartiment absorbant.** Les actions du Compartiment absorbé toujours en votre possession après la date limite seront échangées contre des actions du Compartiment absorbant.
- 2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre Compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'informations clés (DIC) de tout Compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus de la SICAV.
- 3 Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

### LA FUSION

**Date de la fusion** 15 septembre 2023

**Date limite de réception des ordres de conversion/rachat**  
12 septembre 2023 à 14 h 30 (CET)

**Compartiment absorbé (votre Compartiment)** JPMorgan Funds – US Opportunistic Long-Short Equity Fund  
**Compartiment absorbant (Compartiment avec lequel votre Compartiment sera fusionné)** JPMorgan Funds – US Select Equity Plus Fund

### LA SICAV

**Nom** JPMorgan Funds

**Forme juridique** SICAV

**Type de fonds** OPCVM

**Siège social**  
6, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

**Téléphone** +352 34 10 1

**Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier.** Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

**Quelle que soit l'option que vous choisissiez, aucune commission de conversion ou de rachat ne vous sera imputée,** sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Toutes les autres conditions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus de la SICAV, restent d'application.

Fax +352 2452 9755

Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg) B 8478

Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

*Actionnaires allemands : Il est prévu que la fusion ait un effet fiscal neutre conformément à l'article 23 de la Loi allemande sur l'imposition des investissements.*

*Un certificat de fusion vous sera envoyé par voie postale dans les 10 jours suivant la date de la fusion. De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DIC de chacun des Compartiments, le prospectus et les derniers rapports financiers de la SICAV, sont disponibles à l'adresse [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu) ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu).*

## Calendrier et implications de la fusion

La présente section fournit les informations clés relatives à la fusion. Des informations complémentaires sont disponibles dans la comparaison détaillée des Compartiments ci-dessous ainsi que dans les DIC et prospectus respectifs. **Nous vous conseillons de lire attentivement le DIC du Compartiment absorbant, qui est joint à la présente lettre.**

### Dates clés

**12 septembre 2023 à 14 h 30 (CET)**

Date limite de réception des ordres de transaction.

**15 septembre 2023** La fusion est effectuée ; les actions sont échangées.

**18 septembre 2023**

Vous pouvez placer des ordres de transaction sur les nouvelles actions.

Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant, et le Compartiment absorbé cessera d'exister.

Toutes les actions restantes au sein du Compartiment absorbé à la date de la fusion sont échangées gratuitement contre des actions de la classe d'actions équivalente du Compartiment absorbant.

Le ratio d'échange utilisé pour déterminer le nombre d'actions du Compartiment absorbant à allouer sera calculé en divisant la valeur liquidative par action de chaque classe d'actions du Compartiment absorbé par la valeur liquidative par action de la classe d'actions concernée du Compartiment absorbant, dans les deux cas arrondie exceptionnellement à 6 décimales aux fins de la fusion. Le ratio d'échange sera arrondi à 7 décimales. Le calcul du ratio d'échange sera validé et documenté dans le rapport de fusion préparé par le réviseur d'entreprises de la SICAV (PricewaterhouseCoopers, société coopérative, Luxembourg), rapport qui sera disponible sur demande.

La valeur totale des actions que vous détenez dans le Compartiment absorbé sera identique à celle des nouvelles actions reçues dans le Compartiment absorbant, sous réserve d'arrondis, mais leur nombre pourra être différent.

## Implications

### Principales différences de politique d'investissement entre votre Compartiment et le Compartiment absorbant

- Le Compartiment absorbant cherche à offrir une croissance du capital sur le long terme en investissant directement dans des titres de sociétés américaines, tandis que le Compartiment absorbé vise à offrir une performance absolue grâce à la gestion active de positions acheteuses et vendeuses sur actions en investissant dans des sociétés américaines. Les deux Compartiments investissent également par le biais de produits dérivés.
- Le Compartiment absorbé applique un processus fondamental de sélection de titres bottom-up et recourt à une approche d'investissement long/short active en vue de maximiser l'exposition aux titres permettant de concrétiser les meilleures idées, tandis que le Compartiment absorbant utilise un processus d'investissement axé sur la recherche et basé sur l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que de leurs résultats et flux de trésorerie futurs par une équipe d'analystes sectoriels chevronnés. Le Compartiment absorbant recourt également à une stratégie Active Extension, consistant à acheter des titres considérés comme attrayants et à vendre à découvert des titres jugés moins intéressants en vue d'améliorer les rendements potentiels sans accroître l'exposition nette globale au marché.

- Le Compartiment absorbé applique une commission de performance de 15% selon la méthode de récupération (claw-back) pour toutes les classes d'actions à l'exception de la classe d'actions X, tandis que le Compartiment absorbant n'applique pas de commission de performance. Toutefois, la commission de performance du Compartiment absorbé a été supprimée depuis septembre 2021 et le restera jusqu'à la date de la fusion.

---

#### Avantages potentiels

- Les actionnaires du Compartiment absorbé bénéficieront d'un investissement dans un compartiment offrant de meilleures perspectives de croissance des actifs, d'où un potentiel d'économies d'échelle.
- La commission annuelle de gestion et de conseil de certaines classes d'actions du Compartiment absorbant est moins élevée que celle du Compartiment absorbé.

---

#### Inconvénients potentiels

- Les dépenses ponctuelles associées aux coûts de transaction seront supportées par le Compartiment absorbé.
- A la date de la fusion et au cours des deux jours ouvrables précédents, vous ne pourrez pas souscrire, convertir ou demander le rachat d'actions du Compartiment absorbé.
- Tout dividende relatif aux revenus accumulés au titre du Compartiment absorbé au cours de la période allant jusqu'au 30 juin 2023 ne sera pas déclaré comme cela a été le cas les années précédentes, en septembre 2023. Il sera en revanche retenu dans la valeur liquidative de la classe d'actions concernée. Il pourrait y avoir des conséquences fiscales que nous vous invitons à étudier avec votre conseiller fiscal.

---

#### Autres considérations

- Le Compartiment absorbé ne supportera aucuns frais juridiques, de conseil ou administratifs supplémentaires au titre de la Fusion. Ceux-ci seront à charge de la Société de gestion.
- Bien que des chevauchements existent en termes d'actifs entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant, certaines composantes du portefeuille du Compartiment absorbé sont bien différentes de celles du Compartiment absorbant. Un rééquilibrage des actifs au sein du Compartiment absorbé sera donc nécessaire dans le cadre de la préparation de la fusion. Les coûts de transaction associés au rééquilibrage du portefeuille ou au transfert d'actifs seront supportés par le Compartiment absorbé. Si tout ou partie des actifs du Compartiment absorbé sont détenus sous forme de liquidités pendant une courte durée en préparation de la fusion, ledit Compartiment pourrait afficher une exposition moindre aux marchés, avec à la clé un impact positif ou négatif éventuel sur la performance. Il est prévu que tout rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbé débutera au plus tôt 10 jours ouvrables avant la date de la fusion.
- Bien que les Principaux risques applicables aux Compartiments absorbé et absorbant soient globalement similaires, le Compartiment absorbant figure dans une Catégorie de rendement et de risque plus élevée dans la mesure où il dispose d'une flexibilité d'investissement moindre eu égard à son exposition brute et nette au marché. Le Compartiment absorbé adopte une approche long-short et est flexible en termes d'exposition nette et brute, tandis que le Compartiment absorbant dispose d'une approche moins flexible et affiche généralement une exposition nette de 100% au marché.
- Le Compartiment absorbant présente un portefeuille plus diversifié que celui du Compartiment absorbé.
- Les données de performance du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant figurent dans la fiche signalétique correspondante, disponible dans la bibliothèque de documents, à l'adresse suivante : [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu).

---

## Comparaison des Compartiments

Ce tableau compare les informations relatives au Compartiment absorbé et au Compartiment absorbant. Sauf mention contraire, les termes de ce tableau ont la signification qui leur est donnée dans le prospectus de la SICAV.

- **Les informations figurant dans une colonne** concernent uniquement le compartiment dont le nom est repris en haut de cette colonne.
- **Les informations qui s'étalent sur les deux colonnes** concernent les deux compartiments.

JPMorgan Funds –

**US Opportunistic Long-Short Equity Fund**

JPMorgan Funds –

**US Select Equity Plus Fund**

Objectif	
<b>Objectif</b>	<p>Offrir une performance absolue grâce à la gestion active de positions acheteuses et vendeuses sur actions, en investissant essentiellement dans des sociétés américaines et par le biais d'instruments dérivés.</p>
	<p>Offrir une croissance du capital sur le long terme en investissant dans des sociétés américaines, directement ou par le biais d'instruments dérivés.</p>
Processus d'investissement	
<b>Approche d'investissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applique un processus fondamental de sélection de titres bottom-up.</li> <li>• Recourt à une approche d'investissement long/short active en vue de maximiser l'exposition aux titres permettant de concrétiser les meilleures idées.</li> <li>• Exposition de marché flexible visant à limiter les pertes en phase de marchés baissiers et à profiter du potentiel haussier en période de rebond des marchés.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilise un processus d'investissement axé sur la recherche et basé sur l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que de leurs résultats et flux de trésorerie futurs par une équipe d'analystes sectoriels chevronnés.</li> <li>• Met en œuvre une stratégie Active Extension, consistant à acheter des titres considérés comme attrayants et à vendre à découvert des titres jugés moins intéressants en vue d'améliorer les rendements potentiels sans accroître l'exposition nette globale au marché.</li> </ul>
<b>Approche ESG</b>	Promouvant des caractéristiques ESG
<b>Indice de référence</b>	<p>ICE BofA SOFR Overnight Rate Total Return en USD. Pour les Classes d'Actions couvertes en devises, l'indice de référence utilisé est l'indice correspondant dans la Devise de la Classe d'Actions.</p>
	<p>S&amp;P 500 (Total Return Net – 30% de retenue à la source). Pour les Classes d'Actions couvertes en devises, l'indice de référence est couvert par rapport à la devise de la Classe d'Actions.</p>
<b>Recours à un indice de référence et similitude</b>	<p>Comparaison des performances. Calcul de la Commission de performance. Le Compartiment est géré de manière active sans référence ou contrainte vis-à-vis de son indice.</p>
	<p>Comparaison des performances. Base de calcul de la VaR relative. Le Compartiment est géré de manière active. Bien que la majorité des positions du Compartiment (hors produits dérivés) soient susceptibles de faire partie de l'indice de référence, le Gestionnaire financier a toute latitude pour s'écarter des composantes, des pondérations et du profil de risque de ce dernier. Le degré de similitude entre le Compartiment et l'indice en termes de composition et de caractéristiques de risque évoluera au fil du temps et leur performance pourra diverger de manière substantielle.</p>
<b>Approche en matière d'exposition globale</b>	VaR absolue
	VaR relative
Politiques	
<b>Principale exposition</b>	<p>Au moins 67% de l'exposition brute aux actions est constituée, directement ou par le biais d'instruments dérivés, d'actions de sociétés domiciliées aux Etats-Unis ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique. A certains moments, cette exposition peut être entièrement obtenue par le biais de produits dérivés. Le Compartiment peut par conséquent détenir jusqu'à 100% de ses actifs dans des Dépôts auprès d'établissements de crédit, des instruments du marché monétaire et des fonds monétaires. Le Compartiment peut ponctuellement se concentrer sur un nombre restreint de titres ou de secteurs.</p> <p>Le Compartiment détiendra généralement des positions acheteuses et vendeuses (sous la forme de produits dérivés) jusqu'à hauteur de respectivement 140% et 115% de son actif net.</p>
	<p>Au moins 67% des actifs sont investis, directement ou par le biais de produits dérivés, dans des actions de sociétés domiciliées aux Etats-Unis ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique.</p> <p>Le Compartiment détiendra normalement des positions acheteuses représentant environ 130% de son actif net et des positions vendeuses (sous la forme d'instruments dérivés) à hauteur d'environ 30% de son actif net. Ces proportions pourront néanmoins varier en fonction des conditions de marché.</p>

L'exposition nette au marché sera gérée de manière flexible et variera généralement entre une exposition nette vendeuse de 30% et une exposition nette acheteuse de 80% en fonction des prévisions du Gestionnaire financier.

Un minimum de 51% des actifs sont investis dans des entreprises présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et appliquant des pratiques de bonne gouvernance, tel qu'évalué à l'aune de la méthodologie de notation ESG propriétaire du Gestionnaire financier et/ou de données de tiers.

Le Compartiment investit au moins 10% de ses actifs, à l'exclusion des Liquidités à titre accessoire, Dépôts auprès d'établissements de crédit, instruments du marché monétaire, fonds monétaires et produits dérivés détenus à des fins de GEP, dans des Investissements durables au sens du SFDR, contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Le Gestionnaire financier évalue et applique un filtrage fondé sur des normes et sur des valeurs afin de mettre en œuvre les exclusions. Pour l'assister dans ce filtrage, il s'appuie sur un ou plusieurs fournisseurs tiers qui identifient la participation d'un émetteur à des activités qui ne correspondent pas aux filtrages selon des valeurs ou des normes, ou le chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ces activités. La liste des filtres appliqués qui peuvent entraîner des exclusions peut être obtenue sur le site Internet de la Société de gestion ([www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu)).

Le Compartiment inclut systématiquement l'analyse ESG dans ses décisions d'investissement pour au moins 90% des titres achetés.

#### Autres expositions

Sociétés canadiennes

Jusqu'à 20% des actifs nets dans des Liquidités à titre accessoire pour la gestion des souscriptions et des rachats en espèces, ainsi que pour les paiements courants et exceptionnels. Jusqu'à 100% des actifs nets dans des Liquidités à titre accessoire, à des fins défensives et de manière temporaire, si des conditions de marché exceptionnellement défavorables le justifient.

Sociétés canadiennes

Jusqu'à 20% des actifs nets dans des Liquidités à titre accessoire et jusqu'à 20% des actifs dans des dépôts auprès d'établissements de crédit, des instruments du marché monétaire et des fonds monétaires pour la gestion des souscriptions et des rachats en espèces, ainsi que pour les paiements courants et exceptionnels. Jusqu'à 100% des actifs nets dans des Liquidités à titre accessoire, à des fins défensives et de manière temporaire, si des conditions de marché exceptionnellement défavorables le justifient.

#### Produits dérivés

*Utilisés à des fins* : d'investissement, de gestion efficace de portefeuille et de couverture. *Types* : voir tableau **Utilisation des produits dérivés par le Compartiment** à la section **Utilisation des produits dérivés, instruments et techniques par les Compartiments**. *SRT, y compris CFD* : prévision : 15% à 50% ; maximum 200%.

*Méthode de calcul de l'exposition globale* : VaR absolue. Niveau de levier escompté suite au recours aux produits dérivés : 100%, à titre indicatif uniquement. Il se peut que le levier dépasse sensiblement ce niveau de manière ponctuelle.

*Utilisés à des fins* : d'investissement, de gestion efficace de portefeuille et de couverture. *Types* : voir tableau **Utilisation des produits dérivés par le Compartiment** à la section **Utilisation des produits dérivés, instruments et techniques par les Compartiments**. *SRT, y compris CFD* : prévision : 60% ; maximum 200%.

*Méthode de calcul de l'exposition globale* : VaR relative. Niveau de levier escompté suite au recours aux produits dérivés : 60%, à titre indicatif uniquement. Il se peut que le levier dépasse sensiblement ce niveau de manière ponctuelle.

#### Techniques et instruments

Prêt de titres : prévision : 0% à 20% ; maximum 20%.

#### Devises

*Devise de référence du Compartiment* : USD. *Devises de libellé des actifs* : USD généralement. *Approche en matière de couverture de risque* : sans objet.

Principaux risques		
Risques d'investissement	Produits dérivés Couverture de risque Positions vendeuses Concentration Actions	Produits dérivés Couverture de risque Positions vendeuses Actions
	Marché	
Autres risques liés		
Catégorie d'indicateur de risque (DIC du PRIIP)	3	4
(DIC de l'OPCVM)	5	6

Note : le risque est mesuré sur une échelle de 7 points, où la Catégorie 1 indique un risque plus faible (mais pas l'absence de risque) et un potentiel de rendement inférieur et la Catégorie 7 indique un risque plus élevé et un potentiel de rendement supérieur.

Note : le risque est mesuré sur une échelle de 7 points, où la Catégorie 1 indique un risque plus faible (mais pas l'absence de risque) et un potentiel de rendement inférieur et la Catégorie 7 indique un risque plus élevé et un potentiel de rendement supérieur.

Veuillez noter que les chiffres sont différents dans le DIC du PRIIP et dans le DICI de l'OPCVM. Cela s'explique par une différence au niveau de la méthode de calcul utilisée dans le cadre des différents règlements et ne reflète pas un risque accru selon la juridiction.

## Frais

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement (maximum)

Classe de base	Commission de souscription	Commission de conversion	Commission de rachat		Classe de base	Commission de souscription	Commission de conversion	CRDC*	Commission de rachat
A (perf)	5,00%	1,00%	0,50%		A	5,00%	1,00%	-	0,50%
C (perf)	-	1,00%	-		C	-	1,00%	-	-
D (perf)	5,00%	1,00%	0,50%		D	5,00%	1,00%	-	0,50%
I (perf)	-	1,00%	-		I	-	1,00%	-	-
I2 (perf)	-	1,00%	-		I2	-	1,00%	-	-
X*	-	1,00%	-		X*	-	1,00%	-	-
X (perf)*	-	1,00%	-						

### Frais et charges prélevés sur le Compartiment sur une année

Classe de base	Commission annuelle de gestion et de conseil	Commission de distribution	Frais administratifs et d'exploitation (max.)	Commission de performance **	Classe de base	Commission annuelle de gestion et de conseil	Commission de distribution	Frais administratifs et d'exploitation (max.)
A (perf)	1,50%	-	0,30%	15,00%	A	1,50%	-	0,30%
C (perf)	0,75%	-	0,20%	15,00%	C	0,65%	-	0,20%
D (perf)	1,50%	0,75%	0,30%	15,00%	D	1,50%	0,75%	0,30%
I (perf)	0,75%	-	0,16%	15,00%	I	0,65%	-	0,16%
I2 (perf)	0,60%	-	0,16%	15,00%	I2	0,55%	-	0,16%
X*	-	-	0,15%	-	X*	-	-	0,15%
X (perf)*	-	-	0,15%	15,00%				

\* La Classe d'Actions X n'est accessible qu'aux Investisseurs agréés par la Société de gestion ou JPMorgan Chase & Co. dans le cadre d'une convention tarifaire distincte à l'égard des commissions de conseil

\*\* La Commission de performance est supprimée depuis septembre 2021 et le restera jusqu'à la date de la fusion.

## Structure

Clôture de l'exercice

30 juin

Société d'investissement

JPMorgan Funds

Gestionnaire(s) financier(s)

JPMorgan Investment Management Inc

Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires

Troisième mercredi de novembre à 15 h 00 (CET)  
(ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant).

## ETAPES SUIVANTES

**Echange de vos actions en actions du Compartiment absorbant :** aucune action n'est requise. Toutes les actions que vous détenez dans votre Compartiment à la date de la fusion seront automatiquement échangées.

**Conversion ou rachat de tout ou partie de vos actions :** envoyez vos ordres de transaction selon les modalités habituelles, ou faites-les directement parvenir au siège social (coordonnées en page 1).

Veuillez noter que, même lors des périodes au cours desquelles les commissions de conversion et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions et restrictions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus de la SICAV, restent d'application.

**Pour plus d'informations :** vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit des modalités de fusion communes provisoires, du rapport de fusion du réviseur d'entreprises, du prospectus, des derniers rapports financiers de la SICAV et des DIC des Compartiments en envoyant une demande par e-mail à l'adresse [kiid.requests@jpmorgan.com](mailto:kiid.requests@jpmorgan.com) ou par lettre postale au siège social (coordonnées en page 1).

*Veillez noter que des exemplaires de la dernière version en vigueur du Prospectus sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du correspondant centralisateur, BNP Paribas Securities Services et du commercialisateur en France, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. Succursale de Paris. Vous pouvez également consulter la dernière version du Prospectus sur notre site Internet: [www.jpmorganassetmanagement.com](http://www.jpmorganassetmanagement.com).*